



Droits en cas d'arrêt maladie

Par **Sousou95**, le **02/08/2012 à 10:26**

Bonjour,

J'ai été en arrêt de travail durant 5 jours (de jeudi à lundi inclus), je suis salariée depuis 4 ans dans la même société, mon employeur ne m'a pas maintenu mon salaire, je depend de la convention collective du sport. as-t-il le droit et quels sont mes droits ?

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement.

Par **pat76**, le **02/08/2012 à 17:19**

Bonjour

Il y a un délai de carence.

vous avez vérifié votre convention collective.

La CPAM ne vous a pas payé toutes journées d'arrêt de travail je présume.

Vous aviez remis votre feuille d'arrêt et une attestation de l'employeur, à la CPAM?

Par **DSO**, le **02/08/2012 à 17:34**

Bonjour,

Si vous dépendez de la Convention collective du commerce des articles de sport et des équipements de loisir, il y a un délai de carence de 7 jours. En ce cas, l'employeur n'a pas à maintenir le salaire.

Cordialement,
DSO